

EKINOPS

Société anonyme

3, rue Blaise Pascal

22300 Lannion

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024

21^{ème} résolution

ALTONEO

15 rue des Bordagers - CHANGE

53063 Laval Cedex 9

S.A.S. au capital de 260 665 €

499 885 333 RCS Laval

Société de Commissariat aux Comptes inscrite

à la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

EKINOPS

Société anonyme

3, rue Blaise Pascal

22300 Lannion

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024

21^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société EKINOPS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des salariés, ou certaines catégories d'entre eux de la Société et/ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que les mandataires sociaux des sociétés ou entités susvisées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la société à date de la présente Assemblée, étant précisé que ce montant est fixé de manière autonome et distincte de tout plafond fixé par la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Paris - La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

DELOITTE & ASSOCIES

 Julien MALCOSTE

 Frédéric NEIGE

Julien MALCOSTE

Frédéric NEIGE